



Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) chapitre individualisé du SAR



Les objectifs spécifiques

Trois objectifs spécifiques au chapitre individualisé du SAR valant SMVM, qui restent toutefois des déclinaisons des quatre objectifs généraux du SAR, ont été définis :

Protéger les écosystèmes littoraux pour accompagner le projet d'aménagement et de mise en valeur du littoral porté par le SAR. La préservation de la biodiversité et des paysages, l'anticipation des risques naturels et la gestion raisonnée des ressources littorales assurent un cadre de vie et de tourisme attractif.

Organiser les activités littorales consiste à réserver des espaces pour l'organisation et la cohésion territoriale, assurer l'ouverture et le rayonnement régional, accompagner les filières d'excellence telles que le tourisme et les filières d'exploitation des ressources maritimes.

Contenir le développement urbain afin de répondre aux objectifs du SAR de répondre aux besoins d'une population croissante et de protéger les espaces naturels et agricoles et pour garantir un cadre de vie – et de tourisme – amélioré.

Les projets recensés au chapitre individualisé valant SMVM

Le SMVM identifie cinq grands types de projets.

Projets à vocation de développement économique et industriel :

- L'extension du Port de Commerce (Port Est) à moyen et long terme.
- Quatre pôles d'activités à vocation régionale sont spécifiquement identifiés au chapitre individualisé valant SMVM :
 - ▶ Cambaie (100 ha/ 300 ha) - friches, le Port (arrière Port Est – 80 ha en zone d'extraction de matériaux),
 - ▶ Pierrefonds (100 ha) en zone agricole en voie de diversification,
 - ▶ Beauvallon (45 ha en zone agricole),
 - ▶ Duparc (60 ha en zone agricole).

Projets d'équipements pour l'exploitation de l'énergie renouvelable :

Au total 13 sites sont identifiés au SMVM comme pouvant accueillir des équipements de production ou de valorisation des énergies renouvelables.

Projets d'aménagement portuaire et maritime lié au tourisme et à la pêche :

Pour faire face à la demande des plaisanciers, 690 anneaux de plaisance supplémentaires seront prévus, principalement en extension des ports déjà aménagés :

- ▶ Sainte-Marie : 400,
- ▶ Darse de grande plaisance : 50,
- ▶ Saint-Leu : 150,
- ▶ Saint-Benoît : 50.

L'abri côtier d'Étang-Salé sera sécurisé ainsi que la création d'un autre abri sur Terre-Sainte : 50.

Deux cales de mise à l'eau seront ré-aménagées, dans le Sud à Saint-Joseph et Saint-Philippe, et les autres cales maintenues en l'état.



Autres projets d'aménagement liés au tourisme et au rayonnement de La Réunion

Dans l'objectif de renforcer l'attractivité touristique de La Réunion tout en répondant au besoin d'adaptation des projets aux seuils de capacité d'accueil des sites sensibles au plan écologique, 25 projets de Zones d'Aménagement Liées à la Mer sont identifiés au SMVM, ces derniers devant, par ailleurs, respecter et préserver la vocation des sols sur lesquels ils seront implantées. Quatre bassins de baignade sont également prévus.

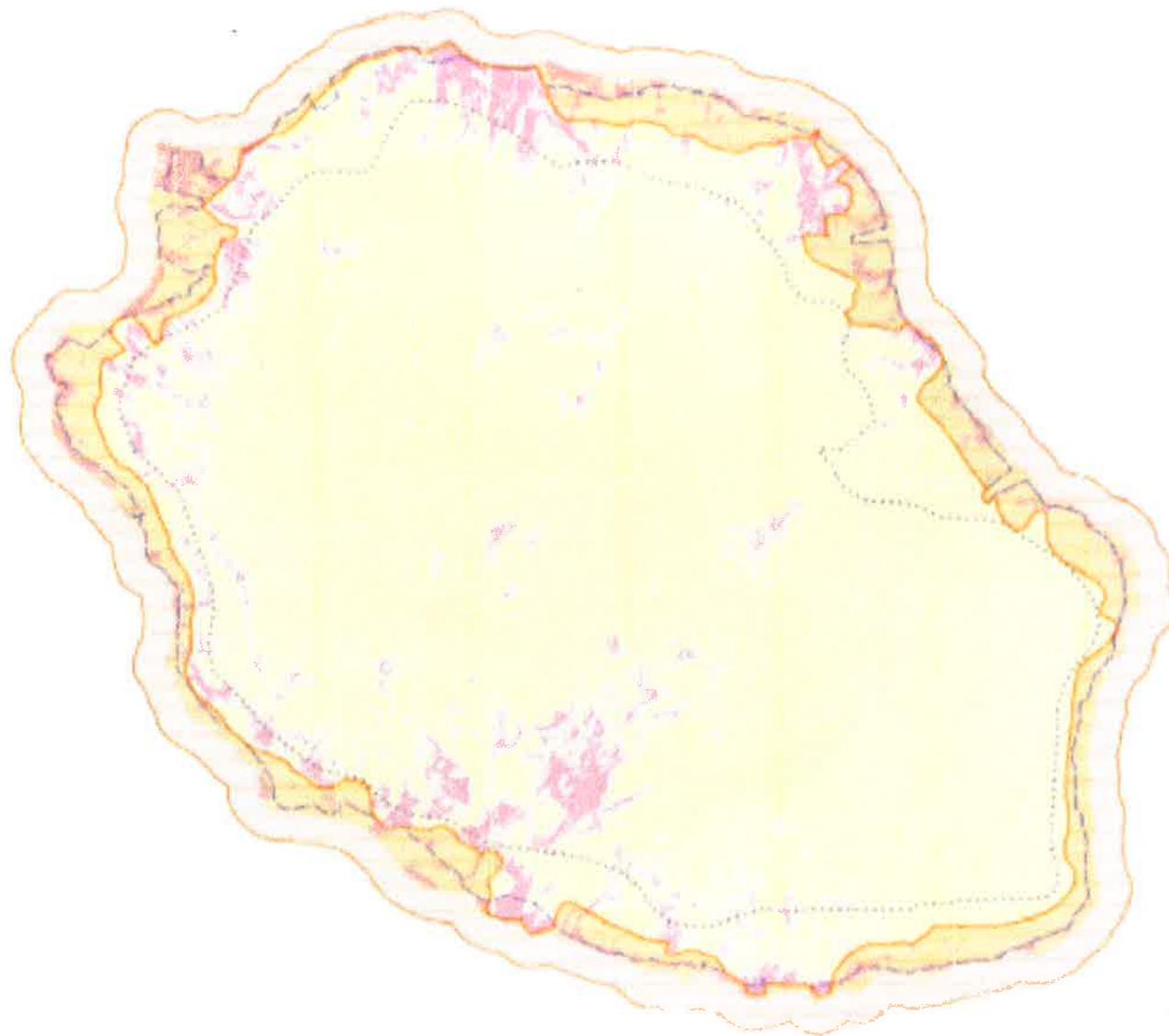
Projets d'extension urbaine et les équipements liés à l'urbanisation

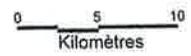
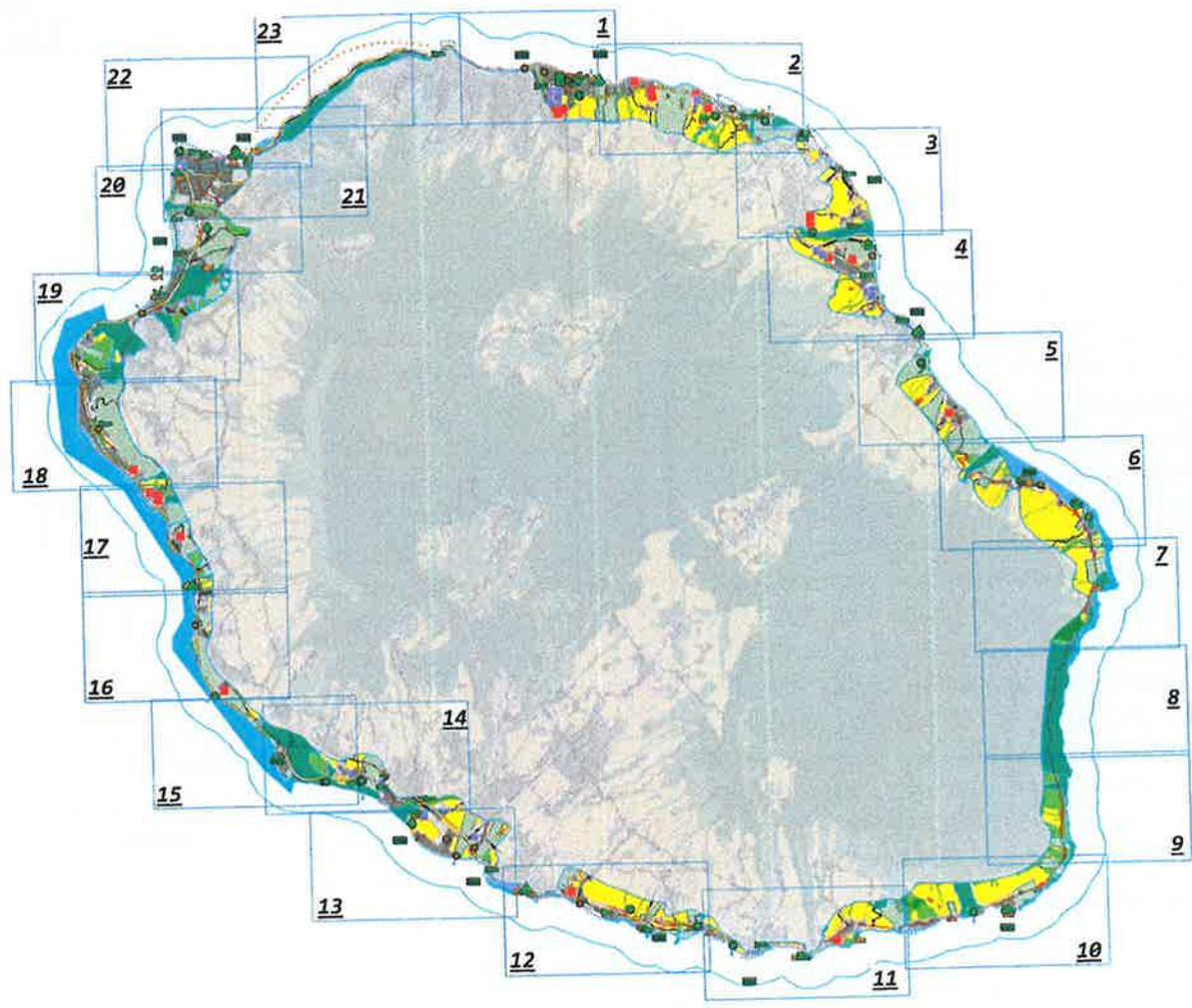
Les zones préférentielles d'urbanisation autorisées au SMVM délimitent les secteurs qui peuvent être ouverts à l'urbanisation, en continuité des zones urbanisées existantes, et hors espaces naturels de protection forte ; au maximum, la moitié de la superficie délimitée pourra être effectivement utilisée, dans le respect des règles du SAR. Ces zones ne pourront être aménagées que si elles sont raccordables à une unité de traitement des eaux usées en conformité avec la réglementation.

PÉRIMÈTRE DU SMAVA

- Périmètre d'étude
- Nouvelle limite du SAVA
- Limite du SAVA de 1995
- Espaces urbains en 2000

Source : IGN, 1995 et 2000





LÉGENDE SMVM.

<u>Equipements</u>	<u>Opération d'aménagement</u>	<u>Les espaces spécifiques</u>
<p>Existant : </p> <p>Projet : </p> <p> Abri de pêche</p> <p> Aéroport</p> <p> Bassin de baignade</p> <p> Aquaculture</p> <p> Cale de mise à l'eau</p> <p> Centrale thermique / hydroélectrique</p> <p> Débarcadère</p> <p> Energie de la mer</p> <p> Concassage</p> <p> Stockage d'hydrocarbure</p> <p> Port de commerce</p> <p> Port de pêche et de plaisance</p> <p> Protection contre les crues</p> <p> Santé / Recherche</p> <p> STEP</p> <p> Traitement des déchets</p> <p> Rejet ou exutoire des STEP en mer</p>	<p> Activité</p> <p> Résidentiel</p> <p> Zone d'aménagement liée à la mer</p> <p><u>Voies - Communications</u></p> <p> Route nationale</p> <p> Route départementale</p> <p> Principe de liaison</p> <p> Principe de réseau régional de transport guidé</p>	<p> Limite des espaces proches du rivage</p> <p> Limite du SMVM</p> <p><i>Hors SMVM</i></p> <p> Coupures d'urbanisation</p> <p> Espaces naturels remarquables du littoral à préserver</p> <p> Limite des 50 pas géométrique</p> <p><u>Destination générale des sols</u></p> <p>Espaces urbains de référence</p> <p> Zone préférentielle d'urbanisation</p> <p> Espaces urbains à densifier</p> <p> Espaces d'urbanisation prioritaire</p> <p> Territoires ruraux habités</p> <p>Espaces naturels et agricoles</p> <p> Espaces naturels terrestres de protection forte</p> <p> Espaces naturels marins de protection forte</p> <p> Espaces de continuité écologique</p> <p> Espaces agricoles</p>

Listes de prescriptions



- N°1.** Prescriptions relatives aux espaces naturels de protection forte
- N°2.** Prescriptions relatives aux espaces de continuité écologique
- N°3.** Prescriptions relatives aux coupures d'urbanisation
- N°4.** Prescriptions relatives aux espaces agricoles
- N°5.** Prescriptions relatives aux espaces urbains à densifier
- N°6.** Prescriptions relatives aux espaces d'urbanisation prioritaire
- N°7.** Prescriptions relatives aux zones préférentielles d'urbanisation
- N°8.** Prescription relative à la densité des projets de construction dans les territoires ruraux habités
- N°9.** Prescriptions relatives à l'armature urbaine
- N°10.** Prescriptions relatives à la répartition des possibilités d'extension urbaine au sein de l'armature urbaine
- N°11.** Prescriptions relatives aux possibilités d'extension dans les territoires ruraux habités
- N°12.** Prescriptions relatives à l'utilisation des extensions urbaines
- N°13.** Prescriptions relatives au contenu des projets urbains
- N°14.** Prescriptions relatives aux zones d'activités
- N°15.** Prescriptions relatives aux zones de vigilance touristique
- N°16.** Prescriptions relatives aux secteurs d'aménagement à vocation touristique
- N°17.** Prescriptions particulières au développement du tourisme dans certains espaces naturels
- N°18.** Prescriptions relatives aux centres hospitaliers
- N°19.** Prescription relative aux implantations universitaires
- N°20.** Prescriptions relatives aux aéroports
- N°21.** Prescriptions relatives aux exploitations de matériaux de carrières
- N°22.** Prescriptions relatives au traitement des déchets
- N°23.** Prescriptions relatives aux stations d'épuration
- N°24.** Prescriptions relatives aux énergies
- N°25.** Prescriptions relatives aux ouvrages de protection contre les risques naturels
- N°26.** Prescriptions relatives aux transports en commun
- N°27.** Prescriptions relatives au réseau routier
- N°28.** Prescriptions relatives aux lignes électriques
- N°29.** Prescriptions relatives aux réseaux d'eau

Glossaire



- SAR** _____ Schéma d'Aménagement Régional
SMVM _____ Schéma de Mise en Valeur de la Mer
PLU _____ Plan Local d'Urbanisme
POS _____ Plan d'Occupation des Sols
SCoT _____ Schéma de Cohérence Territorial
- AMDR** _____ Association des Maires du Département de La Réunion
EPCI _____ Établissement Public de Coopération Intercommunale
- ADIR** _____ Association pour le Développement Industriel de La Réunion
FRCA _____ Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
CGPER _____ Confédération Générale des Planteurs et Éleveurs de La Réunion
CGPME _____ Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
MEDEF _____ Mouvement des Entreprises de France
UNSA _____ Union Nationale des Syndicats Autonomes
UIR-CFDT _____ Union Interprofessionnelle de la Réunion – Confédération Française Démocratique du Travail
- ONERC** _____ Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique
PRÉRURE _____ Plan Régional des Énergies Renouvelables et Utilisation Rationnelle de l'Énergie
- ZNIEFF** _____ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

